



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS ANNULE PRES DE 100% DE LA DETTE DU CAMEROUN

1. Les représentants des pays créanciers du Club de Paris, réunis les 16 et 17 juin 2006, ont décidé de recommander à leurs Gouvernements une forte réduction du stock de la dette du Cameroun.

Les représentants des pays créanciers ont pris note que le Cameroun avait franchi le Point d'Achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE renforcée) le 28 avril 2006. Ils ont salué la détermination du Cameroun à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable.

2. Afin de restaurer la soutenabilité de la dette du Cameroun, ils ont décidé d'annuler 921 millions de dollars en valeur nominale, ce qui représente l'effort incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.

Les créanciers se sont également engagés à accorder à titre bilatéral des allègements de dette additionnels substantiels de sorte que la dette due par le Cameroun aux créanciers du Club de Paris sera réduite de 2554 millions de dollars supplémentaires en valeur nominale.

Grâce à l'allègement de dette au titre de cet accord et aux allègements de dette bilatéraux additionnels, la dette du Cameroun à l'égard du Club de Paris sera réduite de 3502 millions de dollars à 27 millions de dollars.

3. Le Cameroun s'est engagé à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté. Les créanciers ont salué et encouragé les autorités du Cameroun dans leur engagement à rechercher un traitement comparable de tous leurs autres créanciers extérieurs (notamment des autres pays créanciers et des créanciers commerciaux).

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette du Cameroun étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse.

Les observateurs à cette réunion étaient les représentants du FMI et de l'AID.

La délégation du Cameroun était conduite par Monsieur Polycarpe Abah Abah, Ministre de l'Economie et des Finances. La réunion était présidée par Monsieur Ramon Fernandez, Sous-Directeur à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Vice-Président du Club de Paris.

Notes techniques

1. Le programme économique du Cameroun est appuyé par un arrangement au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

2. La dette extérieure publique du Cameroun était d'environ 6,2 milliards de dollars en valeur nominale fin 2005 (source : rapport FMI et AID du 17 avril 2006 publié sur le site Internet du FMI : www.imf.org). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée au 1^{er} avril 2006 à 3,5 milliards de dollars en valeur nominale (source : Club de Paris, juin 2006).